## CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 mai 2010

## DÉLIBÉRATION N° CG-2010/05/28-7/01

Commission n° 7 - Finances Rapporteur : BERNHEIM Gérard

OBJET : Examen des comptes de gestion du Payeur Départemental pour l'exercice 2009.

Il est soumis à l'assemblée départementale l'examen du compte de gestion 2009 établi par le Payeur Départemental au titre du budget principal et des budgets annexes du Département. La délibération vise à donner quitus au Payeur Départemental de sa gestion pour l'exercice 2009.

## LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le compte de gestion 2009 produit par Monsieur le Payeur Départemental,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis de la Commission précitée,

Après en avoir délibéré,

## **DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : d'admettre les écritures passées par Monsieur le Payeur Départemental au titre de la gestion de l'exercice 2009 tant en ce qui concerne le budget principal que les budgets annexes, conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Article 2 : de donner acte à Monsieur le Payeur Départemental que le compte de gestion 2009 n'appelle ni observations ni réserves, hormis l'écart persistant de 0,02 € sur le budget principal provenant de la transposition de la nomenclature comptable M 51 en M 52, non rectifiable par le Payeur Départemental.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ